

**CONVENTION RELATIVE À L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
SIGNÉE À CHICAGO LE 7 DÉCEMBRE 1944**

Entrée en vigueur :	La Convention est entrée en vigueur le 4 avril 1947.
Situation :	193 parties.
Cette liste est fondée sur les renseignements reçus du dépositaire, le Gouvernement des États-Unis.	

État

État	Date du dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion (A)
Afghanistan	4 avril 1947
Afrique du Sud	1 mars 1947
Albanie	28 mars 1991 (A)
Algérie	7 mai 1963 (A)
Allemagne (1)	9 mai 1956 (A)
Andorre	26 janvier 2001 (A)
Angola	11 mars 1977 (A)
Antigua-et-Barbuda	10 novembre 1981 (A)
Arabie saoudite	19 février 1962 (A)
Argentine	4 juin 1946 (A)
Arménie	18 juin 1992 (A)
Australie	1 mars 1947
Autriche	27 août 1948 (A)
Azerbaïdjan	9 octobre 1992 (A)
Bahamas	27 mai 1975 (A)
Bahreïn	20 août 1971 (A)
Bangladesh	22 décembre 1972 (A)
Barbade	21 mars 1967 (A)
Bélarus	4 juin 1993 (A)
Belgique	5 mai 1947
Belize	7 décembre 1990 (A)
Bénin	29 mai 1961 (A)
Bhoutan	17 mai 1989 (A)
Bolivie (État plurinational de)	4 avril 1947
Bosnie-Herzégovine	13 janvier 1993 (A)
Botswana	28 décembre 1978 (A)
Brésil	8 juillet 1946
Brunéi Darussalam	4 décembre 1984 (A)
Bulgarie	8 juin 1967 (A)
Burkina Faso	21 mars 1962 (A)
Burundi	19 janvier 1968 (A)
Cabo Verde	19 août 1976 (A)
Cambodge	16 janvier 1956 (A)
Cameroun	15 janvier 1960 (A)
Canada	13 février 1946
Chili	11 mars 1947
Chine (2)	20 février 1946
Chypre	17 janvier 1961 (A)
Colombie	31 octobre 1947
Comores	15 janvier 1985 (A)
Congo	26 avril 1962 (A)
Costa Rica	1 mai 1958
Côte d'Ivoire	31 octobre 1960 (A)
Croatie	9 avril 1992 (A)
Cuba	11 mai 1949
Danemark	28 février 1947
Djibouti	30 juin 1978 (A)
Dominique	14 mars 2019 (A)
Égypte	13 mars 1947

État

	Date du dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion (A)
El Salvador	11 juin 1947
Émirats arabes unis	25 avril 1972 (A)
Équateur	20 août 1954
Érythrée	17 septembre 1993 (A)
Espagne	5 mars 1947
Estonie	24 janvier 1992 (A)
Eswatini	14 février 1973 (A)
États-Unis	9 août 1946
Éthiopie	1 mars 1947
Fédération de Russie	15 octobre 1970 (A)
Fidji	5 mars 1973 (A)
Finlande	30 mars 1949 (A)
France	25 mars 1947
Gabon	18 janvier 1962 (A)
Gambie	13 mai 1977 (A)
Géorgie	21 janvier 1994 (A)
Ghana	9 mai 1957 (A)
Grèce	13 mars 1947
Grenade	31 août 1981 (A)
Guatemala	28 avril 1947
Guinée	27 mars 1959 (A)
Guinée-Bissau	15 décembre 1977 (A)
Guinée équatoriale	22 février 1972 (A)
Guyana	3 février 1967 (A)
Haïti	25 mars 1948
Honduras	7 mai 1953
Hongrie	30 septembre 1969 (A)
Îles Cook	20 août 1986 (A)
Îles Marshall	18 mars 1988 (A)
Îles Salomon	11 avril 1985 (A)
Inde	1 mars 1947
Indonésie	27 avril 1950 (A)
Iran (République islamique d')	19 avril 1950
Iraq	2 juin 1947
Irlande	31 octobre 1946
Islande	21 mars 1947
Israël	24 mai 1949 (A)
Italie	31 octobre 1947 (A)
Jamaïque	26 mars 1963 (A)
Japon	8 septembre 1953 (A)
Jordanie	18 mars 1947 (A)
Kazakhstan	21 août 1992 (A)
Kenya	1 mai 1964 (A)
Kirghizistan	25 février 1993 (A)
Kiribati	14 avril 1981 (A)
Koweït	18 mai 1960 (A)
Lesotho	19 mai 1975 (A)
Lettonie	13 juillet 1992 (A)
Liban	19 septembre 1949
Libéria	11 février 1947
Libye	29 janvier 1953 (A)
Lituanie	8 janvier 1992 (A)
Luxembourg	28 avril 1948

État

Macédoine du Nord
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Malte
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mexique
Micronésie (États fédérés de)
Monaco
Mongolie
Monténégro
Mozambique
Myanmar
Namibie
Nauru
Népal
Nicaragua
Niger
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande
Oman
Ouganda
Ouzbékistan
Pakistan
Palaos
Panama (4)
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pays-Bas (3)
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
Qatar
République arabe syrienne
République centrafricaine
République de Corée
République de Moldova
République démocratique du Congo
République démocratique populaire lao
République dominicaine
République populaire démocratique de Corée
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni
Rwanda
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis

Date du dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion (A)
10 décembre 1992 (A)
14 avril 1962 (A)
7 avril 1958 (A)
11 septembre 1964 (A)
12 mars 1974 (A)
8 novembre 1960 (A)
5 janvier 1965 (A)
13 novembre 1956 (A)
30 janvier 1970 (A)
13 janvier 1962 (A)
25 juin 1946
27 septembre 1988 (A)
4 janvier 1980 (A)
7 septembre 1989 (A)
12 février 2007 (A)
5 janvier 1977 (A)
8 juillet 1948 (A)
30 avril 1991 (A)
25 août 1975 (A)
29 juin 1960 (A)
28 décembre 1945
29 mai 1961 (A)
14 novembre 1960 (A)
5 mai 1947
7 mars 1947
24 janvier 1973 (A)
10 avril 1967 (A)
13 octobre 1992 (A)
6 novembre 1947 (A)
4 octobre 1995 (A)
18 janvier 1960 (A)
15 décembre 1975 (A)
21 janvier 1946
26 mars 1947
8 avril 1946
1 mars 1947
6 avril 1945
27 février 1947
5 septembre 1971 (A)
21 décembre 1949
28 juin 1961 (A)
11 novembre 1952 (A)
1 juin 1992 (A)
27 juillet 1961 (A)
13 juin 1955 (A)
25 janvier 1946
16 août 1977 (A)
23 avril 1962 (A)
30 avril 1965 (A)
1 mars 1947
3 février 1964 (A)
20 novembre 1979 (A)
21 mai 2002 (A)

Convention de Chicago
7 décembre 1944

État

	Date du dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion (A)
Saint-Marin	13 mai 1988 (A)
Saint-Vincent-et-les Grenadines	15 novembre 1983 (A)
Samoa	21 novembre 1996 (A)
Sao Tomé-et-Principe	28 février 1977 (A)
Sénégal	11 novembre 1960 (A)
Serbie (7)	14 décembre 2000 (A)
Seychelles	25 avril 1977 (A)
Sierra Leone	22 novembre 1961 (A)
Singapour	20 mai 1966 (A)
Slovaquie	15 mars 1993 (A)
Slovénie	13 mai 1992 (A)
Somalie	2 mars 1964 (A)
Soudan	29 juin 1956 (A)
Soudan du Sud	11 octobre 2011 (A)
Sri Lanka	1 juin 1948 (A)
Suède	7 novembre 1946
Suisse (5)	6 février 1947
Suriname	5 mars 1976 (A)
Tadjikistan	3 septembre 1993 (A)
Tchad	3 juillet 1962 (A)
Tchéquie	4 mars 1993 (A)
Thaïlande	4 avril 1947
Timor-Leste	4 août 2005 (A)
Togo	18 mai 1965 (A)
Tonga	2 novembre 1984 (A)
Trinité-et-Tobago	14 mars 1963 (A)
Tunisie	18 novembre 1957 (A)
Turkménistan	15 mars 1993 (A)
Türkiye	20 décembre 1945
Tuvalu	19 octobre 2017 (A)
Ukraine	10 août 1992 (A)
Uruguay	14 janvier 1954
Vanuatu	17 août 1983 (A)
Venezuela (République bolivarienne du)	1 avril 1947 (A)
Viet Nam	13 mars 1980 (A)
Yémen (6)	17 avril 1964 (A)
Zambie	30 octobre 1964 (A)
Zimbabwe	11 février 1981 (A)

- (1) La République démocratique allemande, qui avait adhéré à la Convention le 2 avril 1990, a accédé à la République fédérale d'Allemagne le 3 octobre 1990.
- (2) Par lettre en date du 15 février 1974, le Gouvernement de la République populaire de Chine a informé l'OACI que « le Gouvernement de la République populaire de Chine a décidé de reconnaître la Convention relative à l'Aviation civile internationale, que le Gouvernement chinois de l'époque a signée à Chicago le 9 décembre 1944 et dont l'instrument de ratification a été déposé le 20 février 1946 ».
- (3) Par note en date du 9 janvier 1986, le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas a informé le Gouvernement des États-Unis d'Amérique qu'à partir du 1^{er} janvier 1986, la Convention s'applique aux Antilles néerlandaises (sans Aruba) et à Aruba. Par une note datée du 6 octobre 2010, le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas a informé le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de ce qui suit.
« Le Royaume des Pays-Bas se compose actuellement de trois parties : les Pays-Bas, les Antilles néerlandaises et Aruba. Les Antilles néerlandaises sont constituées des îles de Curaçao, Saint-Martin, Bonaire, Saint-Eustache et Saba.

À compter du 10 octobre 2010, les Antilles néerlandaises cesseront d'exister en tant que partie du Royaume des Pays-Bas. À partir de cette date, le Royaume sera composé de quatre parties, à savoir les Pays-Bas, Aruba, Curaçao et Saint-Martin. Curaçao et Saint-Martin jouiront d'une autonomie interne au sein du Royaume, comme Aruba et, jusqu'au 10 octobre 2010, les Antilles néerlandaises.

Ces modifications représentent un changement dans les relations sur le plan constitutionnel au sein du Royaume des Pays-Bas, qui restera le sujet de droit international avec lequel des accords sont conclus. La modification de la structure du Royaume n'affectera donc pas la validité des accords internationaux ratifiés par le Royaume pour le compte des Antilles néerlandaises. Ces accords continueront de s'appliquer à Curaçao et à Saint-Martin.

Les autres îles qui faisaient jusqu'à présent partie des Antilles néerlandaises, soit Bonaire, Saint-Eustache et Saba, feront partie des Pays-Bas et constitueront ainsi « la partie caribéenne des Pays-Bas ». Les accords qui s'appliquent actuellement aux Antilles néerlandaises continueront également à s'appliquer à ces îles. Cependant, le Gouvernement des Pays-Bas sera désormais responsable de la mise en œuvre de ces accords. »

Par une note datée du 12 octobre 2011, le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas a mis le Gouvernement des États-Unis d'Amérique au fait de cette situation, confirmant qu'à compter du 10 octobre 2010, le Protocole concernant le texte authentique quadrilingue de la Convention relative à l'aviation civile internationale est applicable à Curaçao, à Saint-Martin et à la partie caribéenne des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Saint-Eustache et Saba) (anciennement, les Antilles néerlandaises).

- (4) L'adhésion du Panama contient la déclaration suivante qui est désignée comme une "réserve" : « La República de Panamá se adhiere a dicha CONVENCIÓN con la reserva de que la República de Panamá no da su asentimiento a la palabra *jurisdicción* que aparece en el Artículo 2 de la versión española de la Convención, como equivalente del término *suzerainty* que aparece en el texto inglés ». (La République de Panama adhère à ladite Convention sous la réserve que la République de Panama n'accepte pas le mot "jurisdicción" qui apparaît à l'Article 2 de la version espagnole de la Convention, comme l'équivalent du terme "suzerainty" qui apparaît dans le texte anglais.)
- (5) Dans la note transmettant l'instrument de ratification de la Convention par le Gouvernement helvétique, le ministre de la Suisse a fait la déclaration suivante : "Mon Gouvernement m'a chargé de vous informer que les autorités suisses sont convenues avec les autorités de la Principauté de Liechtenstein que cette Convention sera appliquée sur le territoire de la Principauté comme sur le territoire de la Confédération helvétique tant que le traité du 29 mars 1923, qui inclut le territoire du Liechtenstein dans le territoire douanier de la Suisse, restera en vigueur".
- (6) La République démocratique populaire du Yémen, qui avait adhéré à la Convention le 28 janvier 1970, a fusionné avec la République arabe du Yémen le 22 mai 1990.
- (7) Le 4 février 2003, la République fédérale de Yougoslavie est devenue la Serbie-et-Monténégro. Suite à la déclaration d'indépendance adoptée par l'Assemblée nationale du Monténégro le 3 juin 2006, la Serbie a informé l'OACI par une note datée du 7 juin 2006 que la République de Serbie succède à la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro comme membre de l'OACI. La Serbie a ultérieurement fait savoir à l'OACI par une note datée du 13 juillet 2006 que la République de Serbie continue à exercer les droits et à honorer les engagements qui découlent des traités internationaux conclus par la Serbie-et-Monténégro, et elle demande que la République de Serbie soit considérée comme partie à tous les accords internationaux en vigueur, au lieu de la Serbie-et-Monténégro